AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0564
FR0000075343-FS0177

1er mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1er mars, la société par actions simplifiée Nina[1] (331 route des Courses, 84300 Cavaillon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2017, les seuils de 30% et 1/3 du capital et de 50% du capital et des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir 1 656 474 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 2 518 607 droits de vote, soit 55,38% du capital et 59,97% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROMEDIS GROUPE dans le cadre de l'offre publique d'achat que la société Nina a initiée sur les actions EUROMEDIS GROUPE[3].

[1] Contrôlée par la société anonyme GST Investissements, elle-même contrôlée par la famille Tramier.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 4 199 656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C0544 du 27 février 2017.